

578 (VI). Nomination à un poste vacant au Comité des Commissaires aux comptes*L'Assemblée générale*

Nomme le Vérificateur général des comptes du Danemark membre du Comité des Commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1952.

356ème séance plénière,
le 20 décembre 1951.

579 (VI). Confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général au Comité des placements*L'Assemblée générale*

Confirme la nouvelle nomination, par le Secrétaire général, de M. Leslie R. Rounds comme membre du Comité des placements pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1952.

356ème séance plénière,
le 20 décembre 1951.

580 (VI). Nominations aux postes vacants au Tribunal administratif des Nations Unies*L'Assemblée générale*

1. Nomme membres du Tribunal administratif des Nations Unies:

M. Bror Arvid Sture Petren,
M. Homero Viteri Lafronte;

2. Déclare M. Bror Arvid Sture Petren et M. Homero Viteri Lafronte nommés pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1952.

356ème séance plénière,
le 20 décembre 1951.

581 (VI). Nominations aux postes vacants au Comité des pensions du personnel des Nations Unies*L'Assemblée générale*

1. Nomme membres suppléants du Comité des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies:

M. Keith Brennan,
M. Warren B. Irons;

2. Déclare ces membres suppléants élus pour une période d'un an expirant le 31 décembre 1952.

356ème séance plénière,
le 20 décembre 1951.

582 (VI). Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions*L'Assemblée générale,*

Ayant étudié les recommandations¹¹ du Comité des contributions concernant les ajustements que ce Comité propose d'apporter au barème de répartition des dépenses pour l'exercice financier 1952,

Prenant acte des opinions exprimées au sein de la Cinquième Commission sur la question de l'application du maximum de 33⅓ pour 100 à la quote-part de l'Etat Membre dont la contribution est la plus élevée,

Décide

1. Que le barème de répartition des contributions pour le budget de 1952 sera le suivant:

<i>Etats Membres</i>	<i>Pourcentages</i>
Afghanistan	0,08
Arabie saoudite	0,08
Argentine	1,62
Australie	1,77
Belgique	1,35
Birmanie	0,15
Bolivie	0,06
Brésil	1,62
Canada	3,35
Chili	0,35
Chine	5,75
Colombie	0,37
Costa-Rica	0,04
Cuba	0,33
Danemark	0,79
Egypte	0,60
Equateur	0,05
Etats-Unis d'Amérique	36,90
Ethiopie	0,10
France	5,75
Grèce	0,18
Guatemala	0,06
Haïti	0,04
Honduras	0,04
Inde	3,53
Indonésie	0,60
Irak	0,14
Iran	0,40
Islande	0,04
Israël	0,17
Liban	0,06
Libéria	0,04
Luxembourg	0,05
Mexique	0,65
Nicaragua	0,04
Norvège	0,50

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément n° 10.